



## SERVICE VOIRIE

79 rue Pierre Sémard 92320 CHATILLON

☎ 01 58 07 15 71

✉ [st.voirie.secretariat@chatillon92.fr](mailto:st.voirie.secretariat@chatillon92.fr)

La demande devra être envoyée au minimum 2 semaines avant la date souhaitée à l'adresse mail ci-dessus.

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PLACE DE STATIONNEMENT

#### LE DECLARANT

M.                       Mme                       Société (N° de Siret : .....)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

#### INFORMATIONS NECESSAIRES

Adresse de stationnement : .....

Nombre de places de stationnement à réserver : ..... Place(s) de stationnement (1 place = 5 mètres linéaire)

A compter du : ..... jusqu'au : .....

Soit.....jour(s)

Monte meuble :     oui                       non

#### DROITS DE VOIRIE

Par délibération n° 2022/42 du 24 mai 2022 et n° 2022/54 du 06 juillet 2022, la redevance pour l'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement est fixée à **15 euros par jour et par emplacement**.  
La redevance pour stationner un monte meuble est fixée à **30 euros par jour par unité**.

#### ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je m'engage à régler la totalité des droits ou redevances de voirie relatifs à la présente demande et déclare avoir pris connaissances des tarifs en vigueur à la date de la permission demandée.

Je m'engage à avertir le service voirie en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard 2 jours avant la date du début de la permission. A défaut, la redevance reste exigible.

Le règlement s'effectuera par chèque ou par virement à réception de la facture.

DATE :

NOM ET SIGNATURE :